

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2020

**N°8/01/2020 : ORGANISATION DU FESTIVAL MONTAUBAN EN SCENES 2020 -
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTAUBAN ET LE GRAND
MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2020.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 8

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Christian PEREZ, Jean Luc BUDOIA à Danielle AMOUROUX, Nadia CHEKLIT à Jacqueline LAFON, Aurélie BURATTI à Véronique LAGARRIGUE, Laura NICOLAS à Pierre Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération va organiser prochainement la 6^{ème} édition du Festival « Montauban en Scènes » sur le territoire de la ville de Montauban.

Cette manifestation se déroulera du jeudi 25 au dimanche 28 Juin 2020.
Elle se tiendra au Jardin des Plantes, espace public qui appartient à la Commune de Montauban.

Dans ce cadre, la ville de Montauban entend apporter son soutien, dans le cadre d'un partenariat, au Grand Montauban pour l'organisation de cette manifestation.

Ce soutien se matérialisera par la mise à disposition :

- du Musée Ingres Bourdelle pour la journée du mercredi 29 Janvier 2020 dans le cadre de la soirée des partenaires,
- de l'espace public dit Jardin des Plantes en tant que lieu de l'évènement,
- du matériel tel que grilles heras, barrières de police, poubelles, extincteurs et du mobilier (tables, chaises, fleurs, barrière d'exposition, chalets, chariot élévateur...).

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération aura à sa charge la responsabilité de l'organisation de cette manifestation et s'engage au travers d'actions de communication à promouvoir l'image de la Ville de Montauban lors de cet évènement.

Une convention de partenariat entre la Commune de Montauban et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération sera conclue afin de définir les modalités du partenariat.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de partenariat entre la Commune et de Montauban et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel qu'annexée à la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

30 JAN, 2020

De sa publication et/ou affichage le :

30 JAN, 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

